

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES**

**sur la gestion**

**de la commune de VENTABREN**

**(Département des Bouches-du-Rhône)**

**- Années 2003 et suivantes -**

Rappel de procédure

*La chambre a inscrit à son programme l'examen de la gestion de la commune de Ventabren, à partir de l'année 2003. Par lettre en date du 13 février 2008, le président de la chambre en a informé Monsieur Claude Filippi, maire. L'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 23 juin 2008 entre Monsieur Filippi et la conseillère-rapporteuse.*

*Lors de sa séance 17 septembre 2008, la chambre, première section, a arrêté ses observations provisoires portant sur les années 2003 et suivantes. Celles-ci ont été transmises dans leur intégralité à Monsieur Claude Filippi. Il a sollicité un délai supplémentaire le 19 décembre 2008. Le président de la chambre a accordé le 23 décembre 2008 un délai jusqu'au 23 janvier 2009. Le maire a répondu aux observations provisoires le 28 janvier 2009 et a été auditionné, sur sa demande, le 31 mars 2009, jour du délibéré.*

*Après avoir entendu la conseillère-rapporteuse et pris connaissance des conclusions du procureur financier, la chambre, première section, a arrêté, le 31 mars 2009, le présent rapport d'observations définitives.*

*Le rapport a été communiqué par lettre du 5 mai 2009 à M. Claude Filippi, maire en fonctions. Ce dernier disposait d'un délai d'un mois pour faire parvenir à la chambre sa réponse aux observations définitives.*

*M. Filippi a fait parvenir à la chambre une réponse qui, engageant sa seule responsabilité, est jointe au présent rapport d'observations définitives.*

*Ce rapport devra être communiqué par le maire à l'assemblée délibérante, lors de la plus proche réunion suivant sa réception. Il fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour, sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donnera lieu à un débat.*

*Ce rapport sera, ensuite, communicable à toute personne qui en ferait la demande en application des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.*

## SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DÉFINITIVES

La chambre a contrôlé la gestion de la commune de Ventabren, en faisant plus particulièrement porter son examen sur la situation financière, les charges de personnel, la gestion des services publics, diverses dépenses de fonctionnement ainsi que sur la commande publique.

En effet, en dépit d'un endettement peu élevé, la situation financière apparaissait tendue à la fin de l'exercice 2007, la commune ne parvenant pas à financer ses charges courantes par des recettes de même nature. Il en est résulté un déséquilibre structurel de la section de fonctionnement, qui n'a pu être compensé qu'en mobilisant les excédents constitués au cours de la période précédente. Ceux-ci, conjugués à des subventions conséquentes, ont également permis à la commune de faire face à ses investissements, en diminution sensible depuis 2001. Toutefois, la commune a dû, en 2008, majorer ses taux d'imposition de 17,3 %. Grâce à la réduction concomitante de certaines dépenses, cette mesure lui a permis, d'après les données du compte administratif 2008, de redresser sa situation, amélioration qu'il appartiendra à la collectivité de conforter et de pérenniser.

L'augmentation des dépenses courantes constatée jusqu'en 2007 provient en premier lieu de l'évolution des charges de personnel, en hausse sensible depuis 2000, à la fois du fait des différents services publics financés par la commune, mais aussi des emplois d'agents titulaires dans les services généraux. La chambre a noté en outre que suite à la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT), la durée du travail était inférieure à la durée légale. La commune aurait dès lors tout intérêt à maîtriser sa gestion des ressources humaines afin d'améliorer le pilotage de la masse salariale.

De plus, la commune a fait le choix de proposer à ses habitants des services publics variés, qu'elle prend directement en charge ou qui sont assurés par des associations qu'elle finance. Si ce choix n'est en lui-même pas contestable, la chambre a procédé à une évaluation des coûts nets pour la collectivité des plus significatifs d'entre eux, lesquels pourraient être limités par une rationalisation des dépenses et une meilleure valorisation des recettes.

En ce qui concerne les autres dépenses courantes, la chambre n'a pas relevé de dérive financière majeure, mais elle invite la commune à examiner, là aussi, les pistes d'économies et à veiller strictement à l'intérêt communal de ces dépenses.

Enfin, s'agissant de la commande publique, un nombre limité d'anomalies a été relevé s'agissant des deux principaux marchés de travaux exécutés au cours de la mandature ; il convient de mieux formaliser les achats effectués en procédure adaptée afin de garantir leur conformité avec le nouveau code des marchés publics.

Sur ces différents points, la collectivité a annoncé un certain nombre de mesures correctives : réexamen de la durée effective du travail, optimisation de la gestion des ressources humaines, rationalisation et valorisation des recettes de plusieurs services communaux ou associatifs, encadrement plus rigoureux de la commande publique. La chambre prend acte de ces engagements.

## **1 RAPPEL DE PROCEDURE ET OBJET DU CONTROLE**

L'examen de la gestion, tel que défini par l'article L. 211-8 du code des juridictions financières, doit porter *«sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant. L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations »*.

Le contrôle de la gestion de la commune de Ventabren a été inscrit au programme de la chambre par arrêté du 21 septembre 2007, conformément à l'article R. 212-7 du code des juridictions financières, qui dispose : *«le président de la chambre régionale des comptes [...] définit l'organisation et le programme annuel des travaux après consultation de la chambre et avis du ministère public»*. Aussi, la circonstance que l'ordonnateur ait adressé à la chambre, en novembre 2007, une lettre dans laquelle il invite celle-ci à procéder à un tel contrôle a-t-elle été sans influence sur l'ouverture de l'examen de la gestion, intervenue par lettre du 13 février 2008. D'un point de vue strictement procédural, la communication des résultats de cet examen ne peut s'analyser comme une réponse à cette demande.

En outre, il convient de rappeler que la procédure est confidentielle jusqu'à son aboutissement, soit la notification du présent rapport d'observations définitives accompagné, le cas échéant, de la réponse de l'ordonnateur. La communication d'informations relatives au contrôle de la chambre avant cette échéance n'est donc pas conforme au principe de confidentialité.

Enfin, les thèmes suivants, déterminés notamment à partir d'une analyse des principaux risques ou sujets suggérés par un premier examen de la situation financière, ainsi que par les éléments exposés par le maire lors de l'entretien de début de contrôle, ont été examinés :

1. Situation financière,
2. Les charges de personnel et la gestion des ressources humaines,
3. Les services publics financés par la commune,
4. Les autres postes de dépenses courantes,
5. La commande publique.

## **2 PRESENTATION DE LA COMMUNE**

Comptant près de 5 000 habitants, avec un budget de fonctionnement d'environ 4 M€, Ventabren se présente comme un village à vocation essentiellement résidentielle. La population est constituée en grande partie de ménages aisés, ce qui confère un potentiel fiscal confortable à la commune. Toutefois, le tissu économique est limité (absence d'entreprises importantes, tourisme contenu). Au demeurant, le produit de la taxe professionnelle revient à la communauté d'agglomération du Pays d'Aix qui reverse à Ventabren une attribution de compensation complétée d'une dotation de solidarité communautaire de relativement faibles montants.

Compte tenu des attentes de la population, les services publics d'intérêt communal se développent. Il existe une école maternelle, une école primaire et un centre de loisirs, une bibliothèque et une école de musique, un office du tourisme, trois salles destinées à l'accueil de spectacles ou de manifestations diverses, un complexe sportif comprenant plusieurs bâtiments, des courts de tennis en plein air et en salle, un dojo et une salle de danse. Certains de ces services ont été créés ou municipalisés au cours de la mandature 2002-2008 (construction du dojo et de la salle de danse en 2004, remunicipalisation de l'école de musique et de l'office de tourisme, anciennement sous statut associatif, création d'une police municipale en 2003).

Parallèlement, la commune soutient un tissu associatif dynamique œuvrant dans les domaines sportif, culturel, secteur de la petite enfance, etc. Les principales associations bénéficiaires de subventions sont la crèche municipale et l'office municipal de la culture (OMC). Pour le reste, la commune participe au financement d'une trentaine d'associations.

### 3 ANALYSE FINANCIERE

L'examen de la situation financière a porté sur la période 2000-2007, en vue d'identifier les grandes évolutions et de porter une appréciation sur les conditions d'équilibre du budget principal et des budgets annexes. Les tableaux chiffrés sur lesquels s'appuie cette analyse sont présentés à l'annexe I. En réponse aux observations provisoires, la collectivité a communiqué le compte administratif de l'exercice 2008, dont la chambre s'est efforcée d'intégrer les données dans son analyse sans pour autant, à ce stade de la procédure, pouvoir les valider.

#### 3.1 Analyse de l'équilibre du budget principal

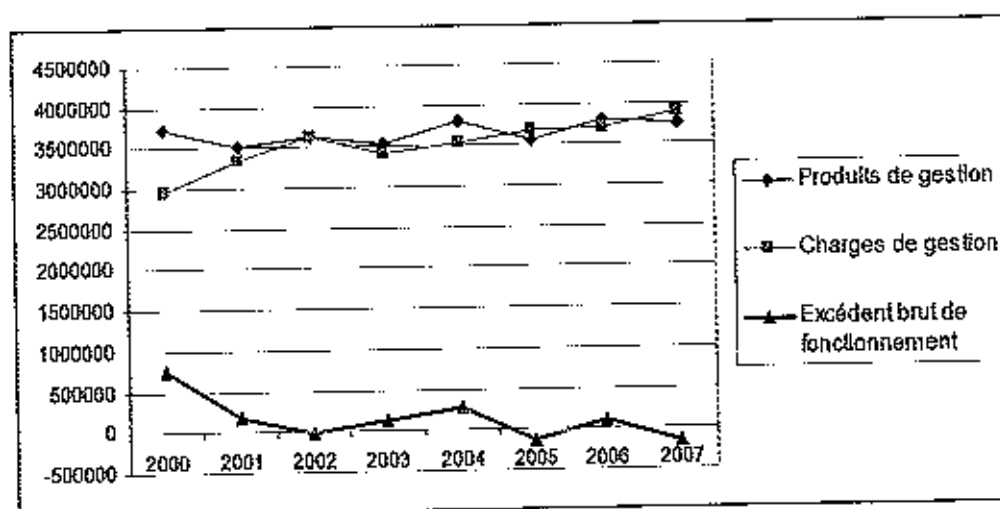
##### 3.1.1 L'évolution de l'autofinancement

L'évolution globale des produits et des charges de gestion permet de déduire l'excédent brut de fonctionnement. On constate qu'en 2000, les produits de gestion s'établissaient à 3,7 M€ et ont observé, jusqu'en 2007, une grande stabilité, avec un taux de croissance nul. Dans le même temps, les charges de gestion sont passées de 2,9 M€ en 2000 à 3,3 M€ en 2001 (première année de gestion de la nouvelle équipe municipale) et ont continué par la suite à croître régulièrement pour s'établir, en 2007, à 3,9 M€, soit un taux de croissance moyen annuel de 4 % de 2000 à 2007.

L'excédent brut de fonctionnement connaît par conséquent une chute brutale dès 2001 et se maintient à un faible niveau au cours des exercices suivants, affichant même des valeurs négatives en 2002, 2005 et 2007 :

Évolution de l'excédent brut de fonctionnement

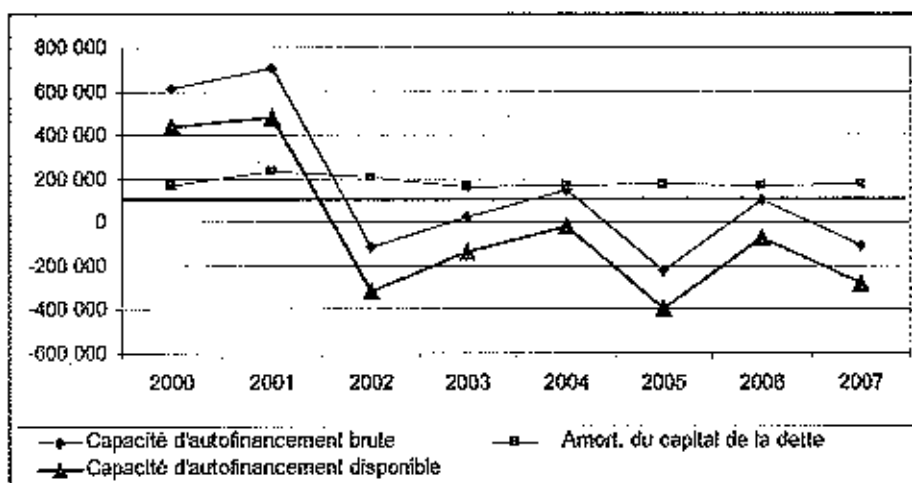
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Produits de gestion	3 721 272 €	3 504 121 €	3 629 467 €	3 527 496 €	3 810 299 €	3 548 870 €	3 810 825 €	3 740 676 €
Charges de gestion	2 964 057 €	3 331 246 €	3 641 268 €	3 409 599 €	3 526 004 €	3 689 228 €	3 711 464 €	3 902 059 €
Excédent brut de fonctionnement	757 215 €	172 875 €	- 11 801 €	117 897 €	284 295 €	- 140 358 €	99 361 €	- 161 383 €



La capacité d'autofinancement brute (CAF brute), déduite de l'excédent brut de fonctionnement après prise en compte notamment des produits et charges financiers ainsi que des produits et charges exceptionnels, conditionne la capacité de la commune à couvrir le remboursement de la dette en capital d'une part, et à dégager un **autofinancement net disponible** (CAF nette) pour ses investissements, d'autre part. En 2000, la CAF brute s'élève à 608 920 €, ce qui permet largement de couvrir le remboursement de la dette en capital (170 866 €) et de dégager une CAF nette de 438 054 €. En 2001, elle s'établit encore à 708 536 € malgré la diminution de l'excédent brut de fonctionnement, grâce à un montant élevé de produits exceptionnels, ce qui permet encore à la commune de disposer d'une CAF nette de 477 436 €. A compter de 2002, l'autofinancement brut chute brutalement et affiche même des valeurs négatives en 2002, 2005 et 2007. Quant à la CAF nette, elle est toujours négative de 2002 à 2007 :

### Évolution de l'autofinancement net disponible

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Capacité d'autofinancement brute	608 920 €	708 536 €	-114 497 €	25 208 €	144 258 €	-220 062 €	100 087 €	-106 110 €
Amortissement du capital de la dette	170 866 €	231 100 €	204 093 €	161 685 €	166 832 €	174 528 €	167 957 €	177 400 €
Capacité d'autofinancement disponible	438 054 €	477 436 €	-318 590 €	-136 476 €	-22 575 €	-394 590 €	-67 870 €	-283 511 €



En définitive, le remboursement de la dette étant relativement stable, de même que les charges financières et le résultat exceptionnel, la dégradation de l'autofinancement s'explique par le profil d'évolution des recettes et des charges de gestion courantes. Dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, le maire a admis l'existence de cet effet de ciseau. Il ressort en revanche du compte administratif 2008 que, pour la première année, la capacité d'autofinancement nette redevient positive, sous l'effet d'une stabilisation des dépenses de gestion courante, d'une augmentation des recettes liée notamment à la revalorisation des taux d'imposition de 17,34 % et, enfin, d'une diminution de l'annuité de la dette.

### 3.1.2 Analyse des principaux postes de recettes et de dépenses de gestion courantes

#### a) Les produits de gestion

Les produits de gestion sont constitués à près des deux tiers de la fiscalité, avec une part prépondérante provenant de la fiscalité directe (contributions directes : 50 %).

Le produit de la fiscalité directe connaît une progression moyenne annuelle de 4,32 % de 2000 à 2007. Cette hausse provient uniquement de l'évolution des bases puisque les taux n'ont pas été revalorisés durant toute la mandature. Le niveau de ces derniers est resté légèrement inférieur aux moyennes nationales et régionales. Avec un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal de 85,8 % en 2006, la commune dispose par conséquent de marges de manœuvre fiscales qu'elle a fait le choix de ne pas mobiliser jusqu'à la fin de 2007. En 2008, l'augmentation des taux de 17,3 % s'est traduite par une hausse de 21 % du produit des taxes, principal facteur d'augmentation des recettes.

La fiscalité indirecte (autres impôts et taxes) recense essentiellement les compensations communautaires et la taxe additionnelle sur les droits de mutation. Leur légère diminution de 2000 à 2007 (- 73 546 €) est compensée par une hausse équivalente de la DGF. En 2008, ce poste augmente de 16 %, notamment sous l'effet d'une hausse de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

Enfin, le poste regroupant les autres dotations, subventions et participations subit une diminution importante tout au long de la période (de 725 298 € en 2000, il passe à 170 902 € en 2007, soit une baisse de 554 396 €<sup>1</sup>). Cette diminution absorbe entièrement l'augmentation du produit de la fiscalité directe observée sur la période, ainsi que l'augmentation plus marginale des produits des services et du domaine (+ 58 745 €) et celle des autres recettes (+ 19 751 €), ce qui explique la stabilité des produits de gestion jusqu'en 2007.

#### b) Les charges de gestion

Les charges de gestion courante sont constituées pour l'essentiel des charges de personnel, puis des charges à caractère général. Les premières augmentent de 885 000 € (+ 7,8 % en moyenne annuelle), expliquant ainsi à elle seules l'essentiel de la hausse constatée sur les charges de gestion, tandis que les charges à caractère général affichent une relative stabilité (+ 100 000 €, soit 1,52 % en moyenne annuelle).

Les subventions versées augmentent d'environ 190 000 € en 2002 puis restent globalement stables jusqu'en 2007. Les autres charges diminuent progressivement d'environ 200 000 € sur l'ensemble de la période (- 7,3 % en moyenne annuelle)<sup>2</sup>.

La réponse aux observations provisoires selon laquelle «la commune a particulièrement contenu ses dépenses de fonctionnement courantes, maintenant en dessous de l'indexation du coût de la vie la hausse de ces charges» ne peut donc être accueillie. En effet, si les charges à caractère général ont bien été contenues (+ 1,52 %), les charges de gestion courante ont progressé de 4 % par an jusqu'à la fin de 2007.

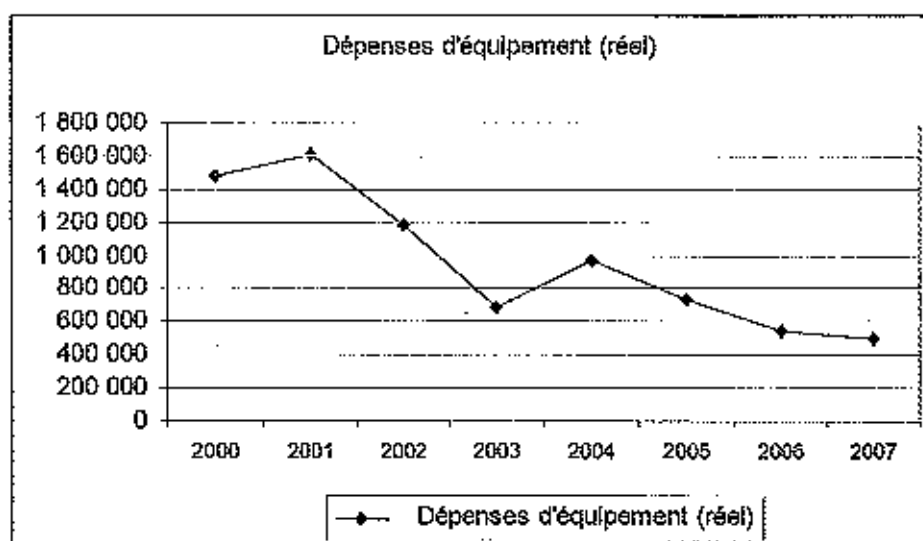
En 2008, la progression plus modérée des charges de personnel conjuguée à la régression d'autres dépenses (notamment des charges à caractère général et des subventions versées) a permis à la commune de stabiliser ses charges de gestion courante.

### 3.1.3 Les dépenses d'investissement et leur financement

Les dépenses réelles d'investissement hors remboursement de la dette sont globalement en diminution sur l'ensemble de la période (- 14,5 % en moyenne annuelle). Elles sont composées, pour l'essentiel, des dépenses réelles d'équipement :

<sup>1</sup> Les diminutions portent principalement sur les participations du département (c/7473) et sur la péréquation du fonds départemental de la TP.

<sup>2</sup> Les autres charges incluent notamment les indemnités et frais de missions des élus et le service incendie.



Compte tenu d'un autofinancement net disponible négatif, le financement des investissements est assuré en premier lieu grâce à une forte capacité de la commune à mobiliser des subventions auprès de ses partenaires. Ainsi, pour une dépense d'équipement totale de 3,4 M€ sur les cinq dernières années (2003-2007), la collectivité a encaissé la somme de 1,5 M€, représentant 53 % sur une base hors taxes. Le reste du financement provient du fonds de roulement, dont la totalité a été progressivement mobilisée depuis 2001.

C'est d'ailleurs grâce à l'importance des excédents disponibles en 2001 que la commune a pu limiter son recours à l'emprunt : au cours des cinq dernières années, celui-ci a représenté 25 % des dépenses d'équipement. Le montant de l'encours de la dette a donc légèrement diminué de 2000 à 2007 (il passe de 2,1 à 1,9 M€) tandis que l'annuité se maintient à environ 270 000 €, soit, rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, à un niveau inférieur aux ratios moyens des communes de la même strate démographique.

En 2008, on relève que les dépenses d'équipement ont continué à baisser tandis que la commune a contracté un nouvel emprunt (300 000 € mobilisés en 2008).

### 3.1.4 La trésorerie

La trésorerie dont dispose la commune pour faire face à ses échéances s'obtient en déduisant du fonds de roulement le besoin en fonds de roulement (voir détail à l'annexe 1). Elle est positive tout au long de la période examinée, mais compte tenu de l'unicité de caisse entre le budget principal et les budgets annexes, il ressort de l'examen des comptes qu'elle aurait été négative sans ces derniers. En 2007, la trésorerie s'établit à 387 821 € avec les budgets annexes.

### 3.2 L'équilibre des budgets annexes

La commune dispose de deux budgets annexes (l'eau et l'assainissement), qui influent favorablement sur la situation financière d'ensemble.

**Le budget eau** ne doit faire face qu'aux charges financières (remboursement de la dette) et patrimoniales (dotations aux amortissements) avec de faibles dépenses d'équipement. Dès lors, grâce aux surtaxes perçues de plus de 100 000 € par an, il dégage un excédent de financement régulier de 60 000 à 80 000 € par an, ce qui explique l'excédent de clôture qui s'élève à 559 000 € en 2007.

Le budget assainissement supporte principalement des dépenses financières, patrimoniales et, suivant les années, quelques dépenses d'équipement. La capacité d'autofinancement est toujours positive et l'excédent de clôture de 2007 est arrêté à la somme de 175 000 €.

Comme aucun emprunt n'est réalisé pour ces deux budgets, l'encours de la dette diminue.

### 3.3 Conclusion sur la situation financière de la commune

Au cours des exercices 2002-2007, la commune de Ventabron n'a pu équilibrer son budget que grâce aux excédents constitués au cours de la période précédente (excédent de clôture de 1,6 M€ au 31 décembre 2000) et à des subventions d'équipement conséquentes. En effet, dès 2002, l'autofinancement disponible pour le financement des investissements est devenu négatif et l'est resté jusqu'en 2007. C'est aussi parce que les dépenses d'équipement ont sensiblement diminué que la commune a pu y faire face sans augmenter son endettement, lequel est resté relativement faible.

Il convient donc de relever que l'excédent passé n'a pas tant servi à financer des investissements qu'à permettre de masquer les effets d'un déséquilibre structurel courant de la section de fonctionnement.

En 2008, la collectivité a ainsi été contrainte de majorer ses taux d'imposition de 17,34 %. Grâce à la dynamique des bases, le produit de la fiscalité locale a été augmenté de 21 %. Les données du compte administratif 2008 montrent qu'en contenant ses dépenses de fonctionnement courant et grâce à une diminution de l'annuité de la dette, la commune a pu dégager à nouveau un autofinancement net positif.

Ces résultats restent toutefois à confirmer et à conforter à l'avenir, notamment dans la perspective de réaliser de nouveaux investissements. Dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, le maire a indiqué qu'il souhaitait «la mise en place d'une politique de gestion rigoureuse en maîtrisant l'ensemble des dépenses et en s'assurant de maintenir voire accroître les recettes des produits des services ou autres produits de gestion courante dans le cadre d'une optimisation des services publics». Il a de plus indiqué oralement, lors de son audition devant la chambre, que l'effort sur les taux de fiscalité allait être maintenu, avec une hausse de 2,94 % en 2009. La chambre prend acte des améliorations perceptibles en 2008 et des mesures envisagées par la collectivité pour conforter cette évolution.

## 4 LES CHARGES DE PERSONNEL ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

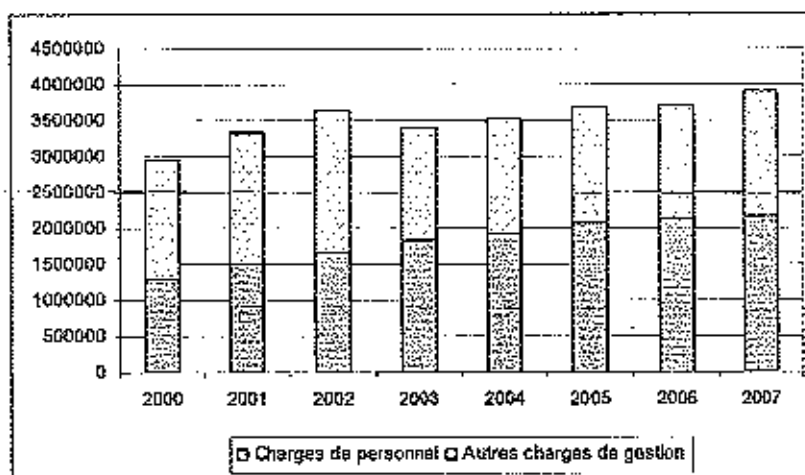
Compte tenu de leur poids dans le budget de fonctionnement et de leur croissance au cours de la période 2000-2007, les dépenses de personnel ont justifié un examen plus approfondi, afin d'identifier d'éventuelles marges de manœuvre que la collectivité pourrait utiliser.

### 4.1 Evolution des charges de personnel

Avec un taux de croissance moyen annuel de 7,8 % sur l'ensemble de la période, les dépenses de personnel ont également représenté un poids croissant des charges de gestion :

Evolution et poids des dépenses de personnel

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Charges de gestion	2 964 057 €	3 331 246 €	3 641 268 €	3 409 599 €	3 526 004 €	3 689 228 €	3 711 464 €	3 902 059 €
Charges de personnel	1 282 935 €	1 501 755 €	1 664 625 €	1 835 276 €	1 919 941 €	2 075 337 €	2 126 900 €	2 168 449 €
% charges de gestion	43,3 %	45,1 %	45,7 %	53,8 %	54,5 %	56,3 %	57,3 %	55,6 %



Rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses de personnel de 2005 représentaient 56 %, ratio supérieur aux moyennes nationale (48,10 %) et régionale (50,96 %) de la strate. Bien que cette comparaison soit à nuancer, du fait que la commune de Ventabren a fait le choix de gérer en interne un certain nombre de services publics habituellement externalisés, il reste que la tendance globale est à surveiller, compte tenu de la situation financière de la commune.

En particulier, il convient d'examiner dans quelle mesure cette augmentation est liée à la gestion de services publics ou si elle se concentre sur les services administratifs de la commune. De plus, un examen des catégories de personnels (titulaires ou contractuels) doit permettre de porter une appréciation sur le caractère pérenne ou non de ces dépenses.

## 4.2 Evolution de l'effectif

### 4.2.1 La gestion des postes budgétaires

Une première analyse de l'effectif a été réalisée à partir des comptes administratifs pour la période 2003-2007. Ceux-ci font apparaître une croissance soutenue de l'effectif budgétaire, qui passe de 69 à 87 postes pour respectivement 50 et 57 postes pourvus.

Ainsi, l'écart entre effectif budgétaire et effectif réel a augmenté de manière continue au cours de la période, la commune omettant de supprimer les postes qu'elle n'envisageait pas de pourvoir à la suite par exemple d'un départ ou d'une promotion. Bien que cette situation soit sans influence directe sur la masse salariale, une remise à jour des postes réellement ouverts améliorerait le pilotage d'ensemble des effectifs. La commune en a pris acte par délibération du 27 juin 2008 supprimant 32 postes, ce qui lui permettra de mieux encadrer à l'avenir les recrutements et promotions qu'elle sera amenée à décider.

### 4.2.2 La composition de l'effectif

L'état du personnel annexé au compte administratif ne fait pas apparaître l'ensemble des emplois rémunérés par la commune puisque n'y figurent pas, notamment, les enseignants de l'école de musique. A partir d'états détaillés communiqués par les services municipaux, la répartition des personnels par service et par catégorie a pu être reconstituée.

Pour l'ensemble des services, toutes catégories confondues, la commune dispose en 2008 de 98 agents représentant 80 équivalents temps plein (ETP). En 2001, elle en rémunérait 112, représentant 66 ETP, soit une croissance en ETP de 21 %.

Les services généraux constituent le premier employeur avec 25,23 ETP en 2008 contre 22,25 en 2001. Cette augmentation recouvre deux évolutions contraires : la diminution des emplois aidés et des emplois jeunes a été compensée par une croissance plus soutenue des titulaires qui passent, pour ces services, de 14 ETP en 2001 à près de 21 en 2008. En outre, la chambre note qu'en plus du poste de directeur général des services, la commune a rémunéré un collaborateur de cabinet ainsi qu'un responsable de communication. Ce choix, sur l'opportunité duquel la chambre n'a pas à se prononcer, n'est pas sans conséquences financières.

La gestion de plusieurs services publics constitue le second facteur d'accroissement global de l'effectif : les agents de la police municipale sont ainsi passés de 3 ETP en 2001 à 5 en 2008, ceux de la restauration scolaire de 4 à 9, ceux du centre de loisir (CSLH) de 6,59 à 11,7. De nouveaux emplois ont également été créés : l'office du tourisme dispose de 2 ETP alors qu'il était sous statut associatif auparavant ; un gardien a été recruté pour une des salles polyvalentes, de même qu'un agent au bureau de l'emploi à compter de 2003. Pour deux de ces services toutefois (école de musique et centre de loisirs), la plupart des postes sont occupés par des non-titulaires à temps partiel.

La collectivité a indiqué qu'une réflexion avait été initiée sur la réorganisation de ses services afin de rationaliser les effectifs. Dans les services généraux, le poste de directeur général des services a été temporairement fermé et le poste de responsable de communication a été remplacé par un emploi aidé. Le personnel affecté à l'office du tourisme a été redéployé après modification des horaires d'ouverture.

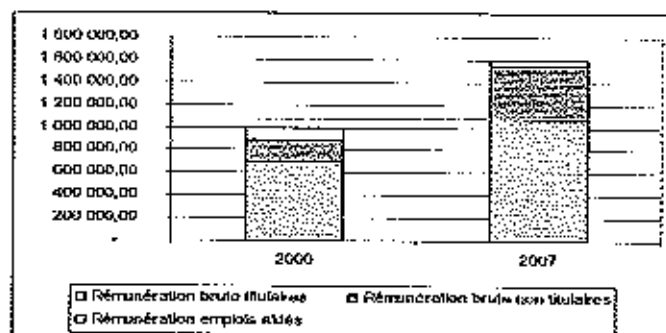
Par ailleurs, si l'augmentation de la masse salariale constatée au cours de la période contrôlée est bien liée à une évolution quantitative de l'effectif, on constate parallèlement une évolution qualitative. En effet, l'indice brut moyen des agents titulaires des services techniques reste stable (de 365 à 368) mais celui des agents titulaires des services généraux a augmenté, passant de 340 à 385.

Ce sont les rémunérations des titulaires qui expliquent en premier lieu l'accroissement global des charges de personnel (44,5 % de l'augmentation du chapitre 012 entre 2000 et 2007), suivies des rémunérations des non titulaires (33,7 % de la hausse).

Comme l'a indiqué la commune dans sa réponse aux observations provisoires de la chambre, une partie de cette augmentation s'explique par des évolutions sur lesquelles elle n'est pas en mesure d'influer, telles que le glissement vieillesse technicité (GVT), la hausse du point d'indice et les reclassements opérés en 2006 dans la fonction publique territoriale :

#### Répartition et évolution des charges de personnel

	2008	2007	Croissance	% de l'augmentation du 012
Total 012 .....	1 360 744,00 €	2 212 949,00 €	852 205,00 €	100,00 %
Rémunération brute titulaires ....	697 589,78 €	1 076 968,50 €	379 378,72 €	44,50 %
Rémunération brute non titulaires	186 614,67 €	473 647,00 €	287 032,33 €	33,70 %
Rémunération emplois aidés .....	109 582,00 €	45 313,00 €	- 64 269,00 €	- 7,50 %
Charges patronales .....	366 957,89 €	617 021,21 €	250 063,32 €	29,30 %



#### **4.3 Le passage aux 35 heures et la durée du travail**

La mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT) a fait l'objet d'un protocole d'accord, qui prévoit une durée hebdomadaire de 35 heures pour la plupart des personnels. Des jours de compensation ARTT sont prévus pour les agents amenés à effectuer une durée hebdomadaire supérieure.

Toutefois, le régime de congés annuels dont bénéficie le personnel n'a pas été modifié lors du passage aux 35 heures et, en plus des 25 jours de congés annuels légaux et des deux jours de fractionnement accordés si les congés sont pris à certaines périodes, les agents bénéficient de 5 jours supplémentaires qui préexistaient au protocole d'accord. Il résulte de cette situation que la durée annuelle effective est inférieure à la durée légale de 1607 heures, alors qu'en l'état du droit et de la jurisprudence administrative, l'octroi de jours de congés supplémentaires, au-delà des 25 jours, ne peut être envisagé qu'en contrepartie d'une diminution des jours ARTT, afin de respecter le plancher de 1607 heures de travail par an<sup>3</sup>. Sur la base d'environ 80 agents (ETP) actuellement employés par la commune, l'application de la durée légale permettrait de dégager près de 2 ETP.

La chambre prend acte de la démarche décidée par la commune, consistant à se rapprocher du centre départemental de gestion en vue de présenter prochainement aux instances paritaires un nouveau protocole conforme aux durées légales du travail.

#### **4.4 Conclusion sur les charges de personnel**

Même si la commune de Ventabren ne présente pas de ratios de personnel très éloignés des moyennes de la strate, la chambre constate une augmentation substantielle de l'ensemble des charges de personnel entre 2000 et 2007. Cette situation s'explique partiellement par l'emploi de non-titulaires dans plusieurs services publics gérés par la commune, mais surtout par une augmentation des emplois de titulaires qui, du fait du glissement vieillissement technicité (GVT), ont une dynamique propre difficile à inverser. En outre, l'ensemble du personnel bénéficie d'une durée effective du travail inférieure à la durée légale. Les mesures envisagées par la commune doivent être poursuivies et mises en œuvre, en particulier dans un contexte où il importe qu'elle conforte ses marges de manœuvre financières.

<sup>3</sup> Décrets du 4 janvier 2002 sur la durée annuelle du travail et sur les congés annuels ; CAA 31/12/2004, département des Hauts-de-Seine.

## 5 EXAMEN DE QUELQUES SERVICES

Ainsi que cela a été évoqué plus haut, l'augmentation des charges de gestion et plus particulièrement des charges de personnel est en partie liée à la création ou la municipalisation de plusieurs services. Il n'est bien entendu pas dans le propos de la chambre d'intervenir dans les choix de gestion de la commune mais plutôt d'étudier en quoi la rationalisation et l'amélioration du suivi de certaines activités permettrait de dégager des économies. Il en est ainsi des services directement financés par la commune comme de certaines activités mises en œuvre par des associations bénéficiant d'un financement communal.

### 5.1 Exemples de services directement financés par la commune

#### 5.1.1 L'école de musique

L'école de musique propose actuellement 18 disciplines musicales animées par 14 professeurs de musique vacataires représentant environ 3 ETP. La commune a indiqué que 180 enfants y suivaient des cours, dont 20 résidant dans d'autres communes.

Les services de la commune ont communiqué à la chambre des tableaux présentant les dépenses liées à l'école pour 2006 et 2007 ainsi que les recettes provenant des droits d'inscription et des participations des familles. Pour ces deux années, il apparaît que les recettes ne couvrent que très partiellement les dépenses engagées par la commune, qui a dû supporter une charge nette d'environ 100 000 € en 2006, en légère diminution en 2007 (90 000 €) :

	2006	2007
Total des dépenses .....	160 249 €	149 197 €
<i>dont charges de personnel .....</i>	<i>156 189 €</i>	<i>144 805 €</i>
Total des recettes .....	60 564 €	58 433 €
<b>Coût net pour la commune .....</b>	<b>99 685 €</b>	<b>90 764 €</b>

Bien qu'il lui soit loisible d'assurer le financement de ces activités, la commune pourrait envisager trois pistes d'allègement de cette charge non négligeable compte tenu de sa situation financière.

En premier lieu, même si les services communaux ont pu communiquer à la chambre le nombre total d'enfants inscrits à l'école, il conviendrait d'affiner l'analyse afin d'évaluer le taux de fréquentation des différentes disciplines.

Par ailleurs, et ce point est complémentaire du précédent, il a été signalé qu'une autre école de musique existait dans une commune voisine, distante de quelques kilomètres, avec laquelle des synergies et des complémentarités pourraient être recherchées en vue de réduire les coûts et de rationaliser la fréquentation des cours.

Enfin, la commune pourrait envisager de revoir sa politique tarifaire afin d'augmenter les recettes liées à l'école. Bien qu'elle ait d'ores et déjà décidé une hausse des tarifs, ceux-ci restent peu élevés. A titre d'exemple, le tarif trimestriel d'apprentissage d'un instrument (30 minutes par semaine) s'élève désormais à 89 €. Ce montant est à comparer avec des tarifs trimestriels, pour des prestations équivalentes, de 150 €, 171 € et 177 € pour des écoles de musique municipales ou associatives situées à proximité de Marseille (source internet).

Consciente du poids de cette dépense sur son budget, la commune a procédé à une nouvelle hausse de ses tarifs en juin 2008, envisage de fermer certaines sections peu fréquentées dans le cadre d'une fusion actuellement à l'étude avec l'école de la commune voisine.

### 5.1.2 L'office de tourisme

Egalement sous statut associatif, l'office de tourisme a été remunicipalisé en 2003, avec dans un premier temps l'emploi d'un agent à temps partiel. En 2008, il compte deux agents à temps complet.

Selon les informations affichées sur le site internet officiel de la commune, l'office est ouvert toute l'année, du lundi au vendredi l'hiver (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30) ainsi que le samedi (10 h - 12 h et 14 h - 18 h) et le dimanche (16 h - 18 h) l'été. Selon la même source, la fréquentation touristique de Ventabren est évaluée à 6000 visiteurs par an.

Bien que l'intérêt architectural et naturel du site justifie l'existence d'une structure d'accueil touristique, la commune pourrait s'interroger sur le dimensionnement du service en rapprochant les coûts de l'office (salaire de deux agents, entretien du bâtiment, fluides, postes informatiques, coût de fabrication des supports de communication) et sa fréquentation, notamment aux différentes périodes de l'année, et adapter ainsi les moyens mis à disposition à la fréquentation effective de l'office.

La commune a indiqué avoir opéré une réorganisation dès l'été 2008 en diminuant les horaires d'ouverture de l'office et en y affectant un agent à temps partiel en coordination avec le service de la bibliothèque.

### 5.1.3 Les salles municipales

La commune a fourni en cours d'instruction la liste des manifestations organisées dans des locaux communaux mois par mois, de juin 2007 à juin 2008. Les principaux sites recensés sont la salle des fêtes, la salle Reine Jeanne, la salle Sainte-Victoire, et le dojo-salle de danse, qui accueillent ensemble entre 20 et 40 manifestations par mois (culturelles, sportives, festives), ainsi que des cours et des stages organisés essentiellement par les associations, l'école de musique, le centre aéré et, dans une moindre mesure, par la commune.

Si le nombre total de manifestations organisées révèle le dynamisme des activités associatives, ainsi qu'en témoignent les taux d'occupation élevés des salles, il convient néanmoins de s'interroger là aussi sur le coût de ces locaux que la commune met le plus souvent gratuitement à disposition des organisateurs.

Les services de la commune ont ainsi communiqué à la chambre un tableau récapitulatif des coûts complets en 2007 des quatre principales salles (comprenant l'électricité, les combustibles, les frais d'entretien, les fournitures d'équipement et le salaire des deux agents affectés à l'entretien et au gardiennage) :

Salle des fêtes	3 094 €
Dojo-salle de danse	10 511 €
Salle Reine-Jeanne	59 595 €
Salle Sainte-Victoire	50 563 €
<b>Total</b>	<b>123 763 €</b>

Dans le même temps, les recettes de location de ces salles se sont élevées, en 2007, à 2 070 € : en effet, une participation peut être demandée aux organismes extérieurs à Ventabren, mais la mise à disposition est gratuite pour les associations locales. Le coût net pour la collectivité s'élève par conséquent à 121 693 €<sup>4</sup>.

La commune a entrepris une étude de ces coûts (notamment un audit énergétique portant sur l'ensemble des bâtiments communaux, le combustible nécessaire au chauffage de ces salles ayant représenté, en 2007, environ 30 000 €) et s'efforce de réaliser des économies à la fois en rationalisant les périodes d'occupation des salles durant l'hiver et en prévoyant le remplacement des systèmes de chauffage actuels fortement consommateurs d'énergie. Par ailleurs, les tarifs de location acquittés pour des manifestations commerciales ou par les associations extérieures à la commune ont été revus à la hausse.

## 5.2 Les associations subventionnées par la commune

La municipalité verse des subventions à de nombreuses associations, essentiellement culturelles, associatives et éducatives. Au total, 55 associations différentes auront reçu au moins une subvention de 2000 à 2007. Elles étaient 24 en 2000, 38 en 2006 et 35 en 2007. Le montant de ces subventions a plus que doublé de 2000 à 2007, passant d'environ 180 000 € à 409 000 €. Il a toutefois été sensiblement réduit en 2008 (373 250 €).

Cette augmentation est due à deux associations qui à elles seules représentent plus des deux tiers du total des subventions versées : l'association d'aide à la petite enfance dont la subvention est passée de 68 000 € en 2000 à 206 000 € en 2007, à la suite de l'ouverture d'une crèche, et l'office municipal de la culture, chargé d'organiser des événements (spectacles, animations, etc.), créé en 2002 et qui perçoit une subvention annuelle d'environ 100 000 €. Sans ces deux associations, le total des subventions versées serait resté globalement stable (111 000 € en 2000, 122 000 € en 2007). Il convient par ailleurs de noter que la commune perçoit une subvention de la caisse d'allocation familiale pour la crèche (voir point suivant) :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Total des subventions .....	179 586 €	208 791 €	398 893 €	413 009 €	434 995 €	429 604 €	378 819 €	408 605 €
Association aide petite enfance .....	68 602 €	87 658 €	205 665 €	220 500 €	220 500 €	216 000 €	150 000 €	180 000 €
Office municipal de la culture .....			75 635 €	96 900 €	103 100 €	102 900 €	106 200 €	106 200 €
Total des deux associations .....	68 602 €	87 658 €	281 300 €	317 400 €	323 600 €	318 900 €	256 200 €	286 200 €
Part dans le total des subventions .....	38 %	42 %	71 %	77 %	74 %	74 %	68 %	70 %
Total subvention hors petite enfance et OMC	110 984 €	121 133 €	117 593 €	95 609 €	111 395 €	110 704 €	122 619 €	122 405 €

Une première vérification a porté sur le suivi effectué par la commune auprès de l'ensemble des associations puis sur les deux principales associations subventionnées.

### 5.2.1 Les contrôles effectués par la commune

La chambre a vérifié que les pièces que doivent fournir les associations à la collectivité afin de permettre à cette dernière d'effectuer ses contrôles avaient bien été communiquées et notamment :

<sup>4</sup> Sur ce point, il a été indiqué que les deux gardiens travaillaient aux services techniques dans la journée et que leur salaire ne pouvait donc être entièrement comptabilisé dans le coût des salles. Cependant, compte tenu du temps passé par d'autres personnels en gestion du planning des salles, en entretien et manutention de matériel, il n'est pas anormal d'imputer ces frais de personnel dans l'évaluation globale du coût des salles.

1. que l'annexe aux comptes administratifs comportait bien la liste des associations subventionnées ;
2. que pour les associations ayant perçu une subvention de plus de 75 000 €, le bilan certifié conforme du dernier exercice était joint ;
3. qu'une convention d'objectifs avait bien été signée avec toutes les associations percevant des subventions supérieures à 23 000 €.

Les deux premières obligations ont été correctement respectées. En ce qui concerne la troisième, seules trois associations étaient concernées : aide à la petite enfance, office municipal de la culture et association jeunesse de Ventabren, cette dernière ayant reçu une subvention de 34 500 € en 2007. Des conventions avaient bien été passées avec ces trois associations. Toutefois, celle qui concerne l'association «Jeunesse Ventabren» avait été signée en 2003 pour 3 ans. Elle n'avait pas encore été renouvelée depuis et se trouvait donc caduque. Cette situation a été régularisée en septembre 2008.

## 5.2.2 Les deux principales associations subventionnées

### a) *L'association d'aide à la petite enfance (crèche)*

Conformément à la convention passée entre la commune de Ventabren et l'association, cette dernière est chargée de gérer la crèche en contrepartie d'une subvention annuelle. Elle a accueilli une centaine d'enfants en 2006-2007, 67 en 2008.

En contrepartie, la commune perçoit une subvention de la caisse d'allocations familiales dans le cadre d'un contrat «petite enfance» renouvelé chaque année :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Association aide petite enfance	68 602 €	87 658 €	205 665 €	220 500 €	220 500 €	216 000 €	150 000 €	180 000 €
Versement CAF*			101 107 €	125 915 €	81 154 €	81 154 €	35 192 €	25 536 €
Coût net collectivité	68 602 €	87 658 €	104 558 €	94 585 €	139 346 €	134 846 €	114 808 €	154 464 €

\* Versements annuels prévus au contrat. Les versements effectifs sont parfois en partie décalés sur l'exercice suivant

Cette subvention a pour effet d'alléger le coût net de ce service pour la collectivité, qui a toutefois augmenté depuis 2002, passant de 105 000 à 155 000 €. En 2008, la subvention votée a été limitée à 150 000 €.

La participation des parents est calculée en fonction du barème national des participations familiales établi par la CNAF et n'appelle donc pas de remarques.

### b) *L'office municipal de la culture*

L'office municipal de la culture a été créé sous forme associative, avec pour fonction d'organiser des spectacles et des animations. Depuis 2004, la subvention versée par la commune est restée constante alors que les dépenses effectuées par l'association pour l'organisation de ces événements ont diminué, de même que les recettes (buvette, billets de spectacle, etc.) :

	2004	2005	2006	2007
Subvention allouée	103 100 €	102 900 €	106 200 €	106 200 €
Autres achats et charges externes	108 455 €	100 000 €	94 065 €	85 949 €
Ventes	35 150 €	24 747 €	20 061 €	10 109 €

Compte tenu de cette évolution, il y aurait peut-être lieu d'engager une réflexion sur le montant et l'utilisation de la subvention communale et sur un possible développement des recettes liées aux activités de l'association.

La commune s'est engagée à revoir le montant de la subvention tout en invitant l'association à autofinancer une part plus importante de ses activités.

### 5.3 Conclusion sur les services financés par la commune

Il apparaît que la commune s'attache à proposer à ses habitants des services variés, soit directement, soit par l'intermédiaire d'associations qu'elle finance. Toutefois, ceux-ci pèsent sur les finances communales puisque pour les seuls services étudiés (mais en excluant la crèche), le coût net cumulé<sup>5</sup> pour la collectivité s'est élevé, en 2007, à environ 500 000 €, soit 13 % des charges de gestion et 26 % des impôts directs :

Ecole de musique .....	90 764 €
Office de tourisme .....	60 000 €
Salles communales .....	121 763 €
OMC .....	106 200 €
Autres associations .....	122 405 €
<b>Total .....</b>	<b>501 132 €</b>

Or, pour la plupart d'entre eux, des marges de manœuvre existent, qu'il s'agisse de rationaliser les dépenses ou de valoriser les recettes. En ce qui concerne ces dernières, en particulier, on relève une pratique récurrente de la gratuité ou de tarifs très modérés.

Cette pratique n'est ni irrégulière, ni critiquable. Il revient cependant à la chambre d'appeler l'attention de la commune sur ces coûts, compte tenu de sa situation financière, et de l'encourager, ainsi qu'elle l'a déjà entrepris, à étudier l'ensemble de ces services ainsi que leurs conditions de financement.

Dans sa réponse, la commune a indiqué que le montant global des subventions attribuées avait été diminué, ce que confirme le compte administratif 2008. Elle s'est aussi engagée à revoir sa politique d'attribution des subventions par la définition de critères objectifs liés aux efforts de gestion interne et d'équilibre financier des associations.

## 6 AUTRES POSTES DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EXAMINES

De même que pour un certain nombre de services financés par la commune, la chambre a identifié certaines catégories de dépenses qui seraient susceptibles d'être réduites : par exemple, les dépenses de communication, réceptions, fêtes et cérémonies, bien que ne représentant pas un enjeu financier de première importance et s'appuyant sur des pièces justificatives régulières en la forme, pourraient être repensées et, si nécessaire, limitées. La chambre prend acte à cet égard de ce que les postes fêtes et cérémonies et réceptions sont en légère diminution en 2008 et que la commune a désormais recours à un emploi aidé pour la réalisation des supports de communication.

Par ailleurs, la chambre a relevé que le paiement d'un mastère en aménagement du territoire au profit d'une université, pour un montant de 2 100 €, avait été effectué en 2007 sur réquisition du comptable public par l'ordonnateur. Le comptable faisait à juste titre valoir que l'université n'avait pas reçu l'agrément du ministère de l'intérieur relatif aux formations adaptées aux besoins des élus<sup>6</sup> et que le conseil municipal avait, dans une délibération de principe de 2005, fixé une enveloppe limitée à 1 000 €.

<sup>5</sup> Après déduction des recettes qui leur sont liées.

<sup>6</sup> Cet agrément est prévu aux articles L. 2123-16 et R. 2123-12 du code général des collectivités territoriales.

Enfin, l'utilisation d'un véhicule municipal et des deux cartes d'essence Total doit être strictement réservée à des déplacements liés à la gestion de la commune et son utilisation correctement justifiée. En l'espèce, il apparaît sur les relevés de la première carte Total, à disposition du maire, que des dépenses de carburant ont été effectuées au mois d'août et au mois de décembre, dans d'autres régions, correspondant à des déplacements privés. De plus, l'affectation d'un véhicule de fonction au maire n'a été autorisée par délibération qu'en mars 2008. En ce qui concerne la seconde carte d'essence, mise à la disposition des élus, la commune n'a pu fournir de justificatifs (indication de l'objet du déplacement et du kilométrage) que pour la fin 2007-début 2008, alors que l'examen des factures adressées par Total montre qu'en moyenne, un plein par semaine de gazole a été effectué en 2006 à la station service d'Eguilles, pour un coût de 3 541 €. La chambre prend acte de ce que cette seconde carte a été supprimée et la procédure de suivi et de remboursement des déplacements modifiée.

## **7 LA COMMANDE PUBLIQUE**

### **7.1 Les marchés publics**

Au cours des cinq derniers exercices, les principales opérations d'équipement ont été les suivantes :

✓ Des travaux et équipements sportifs avec aménagement de vestiaires .....	1 108 K€
✓ Opération «marchons vers l'école» .....	566 K€
✓ Travaux de voirie .....	561 K€
✓ Acquisition de matériels .....	344 K€
✓ Travaux d'aménagement forestier .....	150 K€

Sur ce total, les deux opérations les plus importantes ont été examinées : l'opération «marchons vers l'école» et la construction d'un dojo et salle de danse, pour un montant cumulé de 1 220 000 €.

Pour ces deux marchés, la procédure de mise en concurrence et les conditions d'exécution n'appellent pas de remarques, à l'exception, dans les deux cas, de règlements de factures en dehors du marché principal, sans passation d'avenants, ce qui révèle une définition insuffisante des deux opérations.

En ce qui concerne le dojo-salle de danse, il a été relevé que deux factures totalisant 17 737 € ont été réglées respectivement à AEA (Aménagements électriques aixois), entreprise titulaire du marché, pour un montant de 15 657 € et à une entreprise non titulaire du marché pour la pose d'une protection mousse (2 081 €). Des travaux d'isolation ont par la suite été payés pour un montant de 6 841 €.

Si cette dernière facture correspond à des travaux réalisés bien après l'ouverture de la salle, l'utilisation des équipements ayant fait apparaître un défaut d'isolation qu'il n'était pas forcément possible d'anticiper, les deux premières factures correspondent à des travaux réalisés en cours de marché, dans le cadre de la même opération, et auraient dû par conséquent faire l'objet d'un avenant.

De même, en ce qui concerne l'opération « marchons vers l'école », des commandes ont été passées hors marché initial à Eurovia (14 515 €) et à AEA (9 881 €).

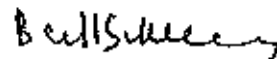
## 7.2 Les commandes passées en procédure adaptée

Un échantillon de dix achats de plus de 4 000 € effectués en 2007 pour un montant cumulé de 87 000 € a été contrôlé sur place (voir tableau en annexe). Il est apparu que sur ce total, cinq n'avaient pas fait l'objet d'une mise en concurrence formalisée, notamment en ce qui concerne les frais de mise en page et d'impression du magazine communal. Il peut être noté toutefois que, pour ce dernier, des devis ont été demandés à plusieurs fournisseurs en 2008.

Par ailleurs, le contrat pour les deux cartes d'essence a été passé avec Total en 1987 et a depuis lors été renouvelé par tacite reconduction, ce qui n'est pas conforme au nouveau code des marchés publics.

Il conviendrait que la commune systématise les procédures de mise en concurrence pour tous ses achats supérieurs à 4 000 € et les formalise mieux (existence de devis écrits et conservés dans un dossier). La commune s'est engagée à revoir son règlement interne de la commande publique, ce qui lui permettra également de le mettre à jour au regard des nouveaux seuils applicables aux petits achats et indique avoir mis en place un contrôle systématique pour ses marchés non formalisés.

Le Président,



**Bertrand SCHWERER**

## ANNEXE 1

### - PRINCIPALES DONNEES DE L'ANALYSE FINANCIERE -

#### Remarque méthodologique

L'ensemble des informations présentées dans les tableaux suivants proviennent d'un traitement par le logiciel d'analyse financière Delphi, utilisé par les chambres régionales des comptes. Celui-ci est alimenté par des bases de données numérisées élaborées à partir des comptes de gestion transmis par la direction générale des finances publiques. Ces données ont été systématiquement recoupées avec celles des comptes administratifs afin de s'assurer de leur cohérence.

#### L'autofinancement

	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Contributions directes	1429652	1447834	1505407	1586418	1694685	1786243	1855686	1922569
Autres impôts et taxes	273584	312736	764765	588189	611359	602169	593676	642333
DGF	594054	642287	603197	608357	636022	644902	657661	669988
Autres dotations, subventions et participations	1167593	819156	503908	476459	583113	174644	357598	170902
Produits des services et du domaine	211393	236313	213064	212254	236695	248381	251458	270138
Autres recettes	44996	45795	39126	55819	48425	92531	94745	64746
<b>Produits de gestion</b>	<b>3721272</b>	<b>3504121</b>	<b>3629467</b>	<b>3527496</b>	<b>3810299</b>	<b>3538870</b>	<b>3810825</b>	<b>3740676</b>
Charges de personnel	1282935	1501755	1664625	1835276	1919941	2075337	2126900	2168449
Charges à caractère général	906804	1218517	1170575	892964	885949	889901	900450	1008066
Subventions	283777	257879	448913	434409	444995	439604	388819	436905
Autres charges	490541	353096	357155	246950	275120	284387	295294	288639
<b>Charges de gestion</b>	<b>2964057</b>	<b>3331247</b>	<b>3641268</b>	<b>3409599</b>	<b>3526004</b>	<b>3689228</b>	<b>3711464</b>	<b>3902059</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>757215</b>	<b>172875</b>	<b>-1801</b>	<b>117897</b>	<b>284295</b>	<b>-140358</b>	<b>99361</b>	<b>-161383</b>
Transferts de charges								
Produits financiers	6846	5385	4573					
Charges financières					34751		300	300
Intérêts des emprunts	110748	144861	122608	96760	111693	102161	100436	87302
Produits exceptionnels	8684	677174	195554	5492	70626	23717	118792	356588
Charges exceptionnelles	53078	2036	180215	1421	64220	1259	17330	213713
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	90607	125473	123866	109620	134848	114946	100398	108879
Reprises sur Amortissements et Provisions								2748
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>518312</b>	<b>583063</b>	<b>-238363</b>	<b>-84412</b>	<b>9410</b>	<b>-335007</b>	<b>-310</b>	<b>-212241</b>
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>608920</b>	<b>708536</b>	<b>-114497</b>	<b>25208</b>	<b>144258</b>	<b>-220062</b>	<b>-100087</b>	<b>-106110</b>
Amortissements du capital de la dette	170866	231100	204093	161685	166832	174528	167957	177400
<b>Capacité d'autofinancement disponible</b>	<b>438054</b>	<b>477436</b>	<b>-318590</b>	<b>-136476</b>	<b>-22575</b>	<b>-394590</b>	<b>-67870</b>	<b>-283511</b>

## Examen des principaux postes de produits et de charges de fonctionnement

### Les produits de gestion (total en €)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Contributions directes	1 429 652	1 447 834	1 505 407	1 586 418	1 694 685	1 786 243	1 855 686	1 922 569
Autres impôts et taxes	715 879	371 269	764 765	588 189	611 359	602 169	593 676	642 333
DGE	594 054	642 287	603 197	608 357	636 022	644 902	657 661	669 988
Autres dotations, subv. et participations	725 298	760 624	503 908	476 459	583 113	174 644	357 598	170 902
Produits des services et du domaine	211 393	236 313	213 064	212 254	236 695	248 381	251 458	270 138
Autres recettes	44 996	45 795	39 126	55 819	48 425	92 531	94 745	64 746
<b>Produits de gestion</b>	<b>3 721 272</b>	<b>3 504 121</b>	<b>3 629 467</b>	<b>3 527 496</b>	<b>3 810 299</b>	<b>3 548 870</b>	<b>3 810 825</b>	<b>3 740 676</b>

### Les charges de gestion (total en €)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Charges de personnel	1 282 935	1 501 755	1 664 625	1 835 276	1 919 941	2 075 337	2 126 900	2 168 449
Charges à caractère général	906 804	1 218 517	1 170 575	892 964	885 949	889 901	900 450	1 008 066
Subventions	283 777	257 879	448 913	434 409	444 995	439 604	388 819	436 905
Autres charges	490 541	353 096	357 155	246 950	275 120	284 387	295 294	288 639
<b>Charges de gestion</b>	<b>2 964 057</b>	<b>3 331 246</b>	<b>3 641 268</b>	<b>3 409 599</b>	<b>3 526 004</b>	<b>3 689 228</b>	<b>3 711 464</b>	<b>3 902 059</b>

## Les dépenses d'investissement et leur financement

### Les dépenses d'investissement (total en €)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses d'équipement (réel)	1 474 871	1 609 149	1 187 080	692 333	966 924	731 610	547 654	493 932
Dépenses réelles d'inv. (hors emp.)	1 474 871	1 609 149	1 187 080	692 333	966 924	731 610	549 697	495 974
<b>Dépenses totales d'inv. (hors emp.)</b>	<b>1 474 871</b>	<b>1 609 149</b>	<b>1 187 080</b>	<b>692 333</b>	<b>1 074 008</b>	<b>756 658</b>	<b>595 109</b>	<b>510 545</b>

\* En 2005, une opération d'ordre pour les subventions d'équipement d'un montant de 314 420 € est occultée des volumes pour permettre une meilleure lisibilité des comptes.

### Besoin de financement après remboursement de la dette et répartition du financement (total en €)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Capacité d'autofinancement disponible	438 054	477 436	- 318 590	- 136 476	- 22 575	- 394 590	- 67 870	- 283 511
Autres ressources propres non affectées	441 632	844 803	705 569	470 195	645 360	508 343	768 837	535 153
<b>Financement propre disponible</b>	<b>879 686</b>	<b>1 322 239</b>	<b>386 978</b>	<b>333 718</b>	<b>622 786</b>	<b>428 173</b>	<b>698 818</b>	<b>247 307</b>
Dépenses totales d'inv. (hors emp.)	1 474 871	1 609 149	1 187 080	692 333	1 074 008	1 071 079	595 109	510 545
<b>Besoin ou capa. de fin. après rbtst dette</b>	<b>595 186</b>	<b>286 910</b>	<b>800 102</b>	<b>358 615</b>	<b>451 222</b>	<b>642 905</b>	<b>-103 702</b>	<b>263 239</b>
Emprunts nouveaux de l'année (d)	686 021			434 000	268 711	200 271	100	286
<b>Fonds de roulement au 31 Décembre</b>	<b>1 622 574</b>	<b>1 335 663</b>	<b>535 561</b>	<b>610 946</b>	<b>428 435</b>	<b>- 14 200</b>	<b>135 146</b>	<b>- 123 109</b>

**Annuité de la dette  
(total en €)**

	2003	2004	2005	2006	2007
Intérêts des emprunts .....	96 760	111 693	102 161	100 436	87 302
Amortissements du capital de la dette .....	161 685	166 832	174 528	167 957	177 400
<b>Annuité de la dette .....</b>	<b>258 445</b>	<b>278 525</b>	<b>276 689</b>	<b>268 393</b>	<b>264 702</b>

	2003	2004	2005	2006	2007
Annuité /RRF Ventabren .....	7,10 %	7,01 %	7,63 %	6,81 %	6,42 %
Annuité /RRF (données rég.) .....	14,10 %	13,81 %	13,12 %		
Annuité /RRF (données nat.) .....	16,02 %	14,91 %	13,70 %		

**Calcul du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

Le besoin en fonds de roulement (BFR) permet d'apprécier dans quelle mesure les créances à court terme de la collectivité permettent de couvrir ses engagements à court terme. Déduit du fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement permet d'obtenir la trésorerie de la collectivité.

La commune de Ventabren présente à cet égard une situation atypique. Son BFR est en effet négatif à partir de 2004, ce qui est dû à la ligne «comptabilités distinctes rattachées». Sans les budgets annexes, le BFR serait en effet positif de l'ordre de 200 000 € sur les trois derniers exercices, ainsi que le montre le tableau ci-dessous, qui présente l'actif circulant et le BFR avant et après neutralisation des budgets annexes :

**Besoin en fonds de roulement (BFR)  
(total en €)**

	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Engagements à court terme</b>					
Provisions sur comptes de stocks .....					
Fournisseurs .....	141 743	224 699	124 301	129 487	108 829
Personnel et comptes rattachés .....					
Dont personnel rémunérations dues .....					1 597
Sécurité sociale et autres organismes sociaux .....					
Etat et autres collectivités publiques .....	1 290	8 350	1 871	165	15 916
Autres comptes créditeurs .....	13 039	5 179	99	2 889	7 252
Dont intérêts courus à payer .....					
<b>Total du passif court terme .....</b>	<b>156 073</b>	<b>238 229</b>	<b>126 271</b>	<b>132 540</b>	<b>133 594</b>
<b>Actif circulant</b>					
Comptes de stocks .....					
Redevables et comptes rattachés .....	8 313	3 966	9 880	33 865	8 660
Etat et autres collectivités publiques .....		7 000	7 183		
Comptabilités distinctes rattachées .....	- 309 612	- 417 404	- 517 357	- 628 533	- 734 500
Déficits et débits des comptables et régisseurs .....	302 284	301 934	300 037	301 144	301 144
Autres comptes débiteurs .....	303 436	1 107	1 140	7 110	1 816
Dont avances en garantie d'emprunt .....					
Dont intérêts courus à recevoir .....					
<b>Total de l'actif circulant .....</b>	<b>304 421</b>	<b>- 103 396</b>	<b>- 199 117</b>	<b>- 286 414</b>	<b>- 422 879</b>
<b>Besoin en fonds de roulement .....</b>	<b>148 349</b>	<b>- 341 625</b>	<b>- 325 388</b>	<b>- 418 955</b>	<b>- 556 473</b>
<b>Besoin en fonds de roulement avant neutralisation des budgets annexes .....</b>	<b>614 033</b>	<b>- 314 088</b>	<b>- 318 240</b>	<b>- 342 119</b>	<b>- 311 621</b>
<b>Besoin en fonds de roulement après neutralisation des budgets annexes .....</b>	<b>457 960</b>	<b>- 75 779</b>	<b>- 191 969</b>	<b>- 209 579</b>	<b>- 178 827</b>

Il résulte de cette situation que la trésorerie de la collectivité est positive alors qu'elle aurait été négative à partir de 2005 en l'absence de ces budgets annexes, puisque le fonds de roulement du seul budget principal n'était pas à même de couvrir le besoin en fonds de roulement :

**Trésorerie  
(total en €)**

	2004	2005	2006	2007	2008
Comptes débiteurs .....	462 597	770 060	311 188	508 557	387 821
Dont comptes au trésor .....	462 597	770 060	311 188	508 557	387 821
Dont avances à des SEM .....					
Credits de trésorerie .....					
<b>Trésorerie .....</b>	<b>462 597</b>	<b>770 060</b>	<b>311 188</b>	<b>508 557</b>	<b>387 821</b>
Fonds de roulement (1) .....	610 946	428 435	-14 200	135 146	-123 109
Besoin en fonds de roulement (2) .....	148 349	-341 625	-325 388	-418 955	-556 473
<b>Trésorerie (1 - 2) .....</b>	<b>462 597</b>	<b>770 060</b>	<b>311 188</b>	<b>554 101</b>	<b>433 365</b>
BER hors comptabilités distinctes rattachées .....	457 960	75 779	191 969	209 578	178 027
Trésorerie hors comptabilités rattachées .....	152 986	352 656	-206 169	-74 432	-301 136

Le détail, donné par les subdivisions du compte 451, montre que c'est essentiellement le budget annexe de l'eau qui abonde la trésorerie communale.

**Détail des comptabilités distinctes rattachées (total en €)**

	2004	2005	2006	2007	2008
4511 - BA Assainissement .....	54 664	74 637	102 321	133 279	175 619
4512 - BA Eau .....	254 947	342 767	415 036	495 255	558 881
<b>Comptabilités distinctes rattachées .....</b>	<b>309 612</b>	<b>417 404</b>	<b>517 357</b>	<b>628 533</b>	<b>734 500</b>

Ainsi, l'analyse du BFR et de la trésorerie montre l'impact des budgets annexes, sans lesquels il apparaît que la commune aurait de réelles difficultés à faire face à ses échéances.

## ANNEXE 2

### - TABLEAU DES COMMANDES EN PROCEDURE ADAPTEE -

Compte budg.	Mandat n°	Objet	Fournisseur	Montant TTC	Conditions de mise en concurrence	*
21	500/501	Cloison bureau	AC2F	4 445,48	Pas de mise en concurrence	Inférieur au seuil de 4 000 € HT
21	1006/ 1144/ 1145	Vidéo surveillance	RMS Sécurité	12 053,31	Pas de mise en concurrence	
21	954	Panneau lumineux cristal	Lumiplan	18 704,24	Deux devis lors de l'acquisition initiale	
60623		Alimentation diverse	Prodirect		Mise en concurrence sur catalogues des différents fournisseurs	
6156	313	Maintenance éclairage public 3ème et 4ème trimestre 2006 + 1er trimestre 2007	AEA	12 720,08	Contrat de maintenance du 1 <sup>er</sup> septembre 2004 durée trois ans	Contrat échu au 31/08/2007 pas de renouvellement; pas d'engagement de la dépense afférente à l'ex ; pas de rattachement
6156	1836/ 1850	Convention inspection des vérifications électriques - matériels spécifiques monte charge -ascenseur	Norisko	4 723,15	Pas de mise en concurrence	La convention initiale de 1998 avec le même fournisseur, renouvelée deux fois par avenants
6232	202	Réparation motif illuminations + location année 2006	Souo Eclair	7 129,66	Pas de mise en concurrence	
6232	1848	Illuminations 2007	AEA	8 383,96	Deux devis	
6236	166	Impression magazine	Maya presse	5 980,00	Pas de mise en concurrence	En 2008, consultations faites
6236	1264	Magazine des associations	Maya presse	7 399,65	Pas de mise en concurrence	
6236	1854	Magazine colline bleue n° 11	Maya presse	5 525,52	Pas de mise en concurrence	

**REPONSE DE**

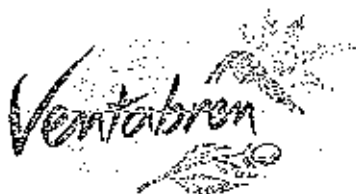
**Monsieur Claude FILIPPI  
Maire de la commune de Ventabren**

Ventabren, le 04 juin 2009

Chambre Régionale des Comptes  
Provence - Alpes - Côte d'Azur

du 10 JUIN 2009

N° 1288  
Courrier Arrivée



MAIRIE  
DE  
VENTABREN  
V/Refs : Greffe/ n°1013

Monsieur Bertrand SCHWERER  
Président de la Chambre Régionale Des Comptes  
17 Rue de Pomègues  
13295 Marseille Cedex 08

**Objet** : Réponse écrite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes en sa séance du 31 mars 2009 portant sur la gestion de la commune : Exercices 2003 et suivants

Monsieur le Président,

Pour donner suite aux observations définitives arrêtées par votre juridiction relatives à l'objet de la présente citée en objet et reçues en mairie le 6 mai 2009, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, en application des articles L 243-5 et R 241-17 du code des juridictions financières, ma réponse écrite.

En premier lieu, je tiens à vous remercier pour l'audition que la Chambre, première section, m'a accordée en date du 31 mars 2009 aux fins de présentation de mon rapport écrit produit en réponse aux observations provisoires reçues en commune de Ventabren le 23 octobre 2008.

J'ai suivi avec intérêt le travail accompli par Madame le magistrat rapporteur et son assistante et c'est avec une extrême attention que j'ai pris connaissance des deux rapports d'observations arrêtés par la Chambre.

Les remarques formulées dans un premier temps par la Chambre ont permis à la collectivité d'initier les premières actions portant sur la mise en place des pistes d'économie proposées pour ses dépenses courantes, certaines mesures correctives visant notamment à mieux organiser la commande publique ou à rationaliser les dépenses et valoriser les recettes de plusieurs services directs à la population.

Au-delà des conseils d'optimisation de sa gestion communale proposés par la Chambre, la Commune a entamé une réflexion plus globale sur l'organisation de son administration communale.

Les observations définitives ont tenu compte du travail amorcé par la collectivité depuis le début du contrôle, j'en tire un constat tout à fait positif.

Si l'essentiel des remarques de la Chambre a d'ores et déjà permis à la collectivité de s'engager dans une logique de restructuration et d'efficience au niveau de sa gestion communale, je me permets néanmoins de revenir sur quelques points constitutifs du rapport d'observations de la Chambre en adjoignant à nouveau les explications apportées lors de ma précédente réponse ou en apportant de nouvelles précisions.

Dans son chapitre **3 / Analyse financière**, la Chambre dont l'examen de la situation financière communale porte sur la période 2000-2007, a intégré les données du compte administratif 2008.

D'une manière générale, la Chambre constate sur le bilan 2008 une situation financière redressée et mieux maîtrisée, des charges de gestion courantes stabilisées et des moyens mis en place pour conforter et pérenniser les résultats positifs.

Les deux rapports de la Chambre mettent en avant une fonte de l'excédent brut de fonctionnement au cours des exercices compris entre 2000 et 2007. En effet, bien que les produits de gestion ont observé une grande stabilité sur cette période malgré la baisse constante des dotations et participations de l'Etat ainsi que celle très pondérée de la fiscalité indirecte, les charges de gestion ont augmenté annuellement en moyenne de 4%. Ceci s'expliquant principalement, comme le montre le rapport, par une hausse annuelle moyenne des charges de personnel de 7,8%, une augmentation moyenne de 20 000 € par an dans le cadre de l'attribution de subventions aux associations contre seulement 1,2% de progression en moyenne annuelle pour les charges à caractère général affichant une certaine stabilité.

Jusqu'en 2007, la commune a donc limité la progression de ses charges courantes malgré l'impact incompressible des charges de personnel.

En effet, la nécessité de créer de nouveaux services, le besoin d'accroître le service rendu à la population pour répondre à la demande démographique (bureau de l'emploi municipalisé, office de tourisme municipalisé, une école de musique municipalisée, une bibliothèque, trois salles destinées à l'accueil de spectacles ou de manifestations diverses, un service d'aide aux devoirs gratuits, un complexe sportif comprenant plusieurs bâtiments avec des courts de tennis, une salle de danse et un dojo, la création d'une police municipale et d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement), l'évolution annuelle des traitements de la fonction publique et des déroulements de carrière, le fait que la commune n'a pratiquement délégué aucun service et recourt assez peu à des prestataires extérieurs sont autant de considérations qui expliquent l'évolution des charges de personnels.

A cela, il convient de préciser en réponse à la Chambre qui constate sur la période contrôlée une évolution quantitative de l'effectif et notamment une augmentation des emplois de titulaires, que la loi n°84-53, portant statut de la fonction publique territoriale, prévoit une intégration directe des catégories C dans la fonction publique, et donc une *stagiairisation*, dès lors que le recrutement ne répond pas à un besoin occasionnel, saisonnier, ou une vacance d'emploi ne pouvant immédiatement être pourvue par voie de mutation ou indisponibilité du titulaire remplacé.

De plus selon les ratios officiels 2008, la commune totalise des charges de personnels qui restent inférieures à celles des communes de mêmes strates dans le Département et la Région.

En 2008, la commune a choisi de mobiliser ses marges de manoeuvres fiscales pour la première fois en 8 ans afin de compenser et rattraper l'augmentation du coût de la vie qui impacte en priorité et principalement sa section de fonctionnement.

La Chambre reconnaît au regard du compte administratif 2008 que non seulement l'augmentation du produit de la fiscalité locale (+18%) a permis d'équilibrer le budget prévisionnel, mais en plus, elle couvre largement le remboursement du capital de la dette à hauteur de 139 185 €.

Le budget 2008 témoignait d'une réelle volonté d'enrayer le déséquilibre structurel de la section de fonctionnement en reconstituant d'une part les excédents de fonctionnement à l'issue des exercices budgétaires en cours et à venir, et d'autre part en parvenant à financer les charges courantes par des recettes de même nature.

Et dans la continuité de cette logique, le budget 2009 conforte la structure budgétaire de la commune dans ses résultats positifs.

Concernant sa section d'investissement, la commune a toujours eu recours à des subventions conséquentes qui ont permis de faire face à ses dépenses d'équipement.

La reconstitution des excédents cumulés permettra à moyens termes de retrouver une capacité d'autofinancement nette qui relancera les grands projets d'investissement sans avoir systématiquement recours à l'emprunt.

En 2008, le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement pour l'exercice de + 361 400 € ce qui permet, en prenant en compte les produits et les charges financiers de l'exercice ainsi que les produits et les charges exceptionnels, d'évaluer une capacité d'autofinancement brute de plus de 476 300 € contre une CAF brute de - 106 113 € en 2007.

La commune a donc amélioré d'une manière substantielle sa situation financière en retrouvant un équilibre propice à la relance des investissements. En retrouvant une CAF positive, la commune prétend aujourd'hui largement rembourser sa dette en capital qui reste au demeurant très faible.

La commune souhaite annexer à la présente la fiche des ratios 2008 correspondant à sa situation financière publiée par le ministère des finances.

## 6. Les autres postes de dépenses de fonctionnement examinés

### Les dépenses de communication, réceptions et fêtes et cérémonies

Concernant les autres dépenses de fonctionnement examinées, la Chambre a identifié certaines dépenses qui seraient susceptibles d'être réduites dont notamment les postes budgétaires réceptions et fêtes et cérémonies ainsi que les dépenses liées à la communication tout en précisant que ceux-ci ne représentaient pas un enjeu financier de première importance et s'appuyaient sur des pièces justificatives régulières.

La commune avait déjà eu le souci de limiter ces postes en dépenses puisque le budget primitif 2008 ouvrait des crédits pour les deux lignes:

-Fêtes et cérémonies (compte 62 32: CA 2007 : 29 407,72 € BP 2008 : 25 000 € réalisé : 22 767,27 €)

-Réceptions (compte 62 57 : CA 2007 : 27 654,85 € BP 2008 : 26 000 €) en nette diminution par rapport aux exercices précédents.

Quant aux dépenses liées à la communication, la commune a fait le choix de gérer en régie directe ses productions relatives à l'information communale (bulletin mensuel, magazines municipaux, site internet ...). Toutefois, il est à noter que les missions relatives à la rédaction des articles, la coordination des informations et des publications et la gestion des images sont assurées par un agent sur emploi CAE depuis le mois de décembre 2008 en lieu et place du responsable de communication, un emploi contractuel jusqu'alors détaché sur un poste de collaborateur de cabinet.

### Financement d'un Master en Aménagement du Territoire

La Chambre évoque également l'engagement d'une dépense relative au paiement d'un Master en Aménagement du Territoire au profit de l'Université de Méditerranée pour un montant de 2 100 € en 2007.

D'une part, cette formation, prise en charge pour moitié par la Communauté du Pays d'Aix, s'inscrivait dans le cadre de la formation technique de l'élue en charge des grands projets urbains de son territoire et de toutes ses opérations d'aménagement.

En effet, la commune en révision de son PLU depuis 2003, travaille à la réalisation de plusieurs projets d'aménagement comme la Zone d'Activités de Château Blanc déclarée d'intérêt communautaire par la CPA en décembre 2003 ou le développement d'un pôle de vie sur le site de l'Ilérithière classée en ZAD qui a fait l'objet du lancement d'une procédure ZAC.

Ces différents projets répondent aux besoins de logements ou de développement économique de la commune et permettraient, en dynamisant les bases fiscales, d'impacter favorablement les recettes du budget communal.

D'autre part, une parfaite connaissance des procédures et réglementations en la matière est indispensable afin de préserver les intérêts du maître d'ouvrage et de pouvoir coordonner les différents acteurs de ces opérations.

Cette formation répond donc parfaitement, dans ce contexte, à un strict intérêt communal.

Par ailleurs, la réquisition de notre percepteur s'explique tout simplement par l'acceptation du percepteur de la CPA de payer la moitié des frais de la formation.

Aussi est-il apparu cohérent de faire prendre en charge le reliquat de ces frais de formation par le Trésorier de Berre l'Etang.

Enfin, cette observation de la Chambre n'est-elle pas quelque peu sévère compte tenu du niveau de formation des Maires en général, de la complexité grandissante et multidimensionnelle de leurs champs d'investigations en particulier, impliquant une responsabilité accrue des élus locaux?

D'autre part, la Chambre relève que l'enveloppe fixée par le conseil municipal dans une délibération de principe en 2005 limitait l'enveloppe de la dépense à 1 000 €. Or par décision unanime du conseil réuni en séance le 28 mars 2007 (délibération n°38), l'enveloppe a été rapportée à 2 500 €.

#### Utilisation du véhicule municipal et des deux cartes essence Total

La Chambre rappelle que l'utilisation du véhicule municipal et des deux cartes essences Total doit être strictement réservée à des déplacements liés à la gestion de la commune et leur utilisation correctement justifiée.

A cet égard, il convient de rappeler que la commune sur le mandat 2001-2007 a conservé le mode de défraiement des frais liés aux missions de certains élus en continuant à utiliser le principe de deux cartes essence.

En effet, un contrat de prestation de services a été signé avec Total le 10 novembre 1987 pour une durée indéterminée afin de bénéficier de 7 cartes de GR LOCALYS permettant une solution simplifiée et différée pour régler les achats de carburant en station service.

Les factures étant périodiques, ce premier contrat a été reconduit tacitement puis renouvelé.

**La municipalité de la mandature 2001-2007 a limité le contrat à 2 cartes.**

La première carte concerne les pleins de carburant essence et a été attribuée de façon permanente au Maire afin de faciliter ses déplacements. La seconde a été mise à disposition de certains élus et du chef de cabinet dans le cadre des déplacements strictement liés à leurs délégations ou leurs missions.

Le rapport indique que les justificatifs liés à la deuxième carte utilisée par les adjoints (indication de l'objet du déplacement et du kilométrage) n'ont été fournis qu'à compter de fin 2007.

La commune a en effet formalisé la justification de cette dépense depuis cette date en régularisant, sur instruction du Maire au travers d'un registre, l'exhaustivité de ces déplacements de façon mensuelle.

Il est à rappeler à la Chambre que l'utilisation de la seconde carte a été suspendue entre février et juillet 2008, dans l'attente du renouvellement de l'assemblée délibérante et de l'identification des titulaires des nouvelles délégations et des missions afférentes.

Depuis janvier 2009, il ne reste sur la commune qu'une seule carte utilisée par M. le Maire.

La facturation accompagnée d'un relevé mensuel est adressée à la commune tous les mois et le service est visé par le maire. Le montant de ces dépenses correspond en 2008 en moyenne à deux pleins par mois pour chacune des cartes (hormis le coût du télépéage et des services annexes pour la carte n°1).

Ce mode de prise en charge des frais de déplacement des élus a été préféré au remboursement ponctuel et régulier dans le but de simplifier et d'alléger le traitement administratif.

En conclusion sur cette observation, la commune considère qu'il n'y a pas eu en aucune manière d'abus sur l'utilisation de ces cartes.

Au demeurant, elle a pris bonne note de cette remarque et a modifié la procédure de remboursement des déplacements.

## 7. La commande publique

### Les marchés publics

La Chambre a effectué un contrôle sur les deux opérations les plus importantes menées au cours des cinq dernières années pour un montant cumulé de 1 220 000 €, « marchons vers l'école » et la construction d'un dojo et d'une salle de danse.

Pour ces deux marchés, la procédure de mise en concurrence et les conditions d'exécution n'appellent pas de remarque, à l'exception du règlement de factures hors marché, sans passation d'avenant.

Concernant la construction d'un dojo et d'une salle de danse, une facture en date du 31/08/2004 d'un montant de 15 656,84 € a été réglée à la société Aménagement électrique aixois pour l'installation de réseaux électriques et PTT sur le site salle de danse-dojo.

Ces travaux effectivement liés à l'opération n'ont pourtant ni été intégrés au marché initial ni fait l'objet d'un avenant. Ceci s'explique par le fait que le marché de travaux initial ne prévoyait aucun travaux extérieurs (voirie et divers) car le point de branchement électrique n'était pas clairement défini et faisait alors l'objet d'études techniques et de consultations des différents services en charge de ce problème.

Selon le maître d'œuvre, le bureau d'étude IEC à Vitrolles, l'indication sur le plan de masse définissait seulement un schéma de principe.

La commune a alors dû procéder, parallèlement au marché de travaux, à deux mises en concurrence dans le cadre de la procédure adaptée afin de réaliser successivement le raccordement du complexe sportif aux réseaux d'eau usée et d'eau potable (consultation lancée le 06 juin 2004 - publication TPBM - titulaire : Entreprise Bronzo) ainsi que les raccordements du bâti au réseau PTT et au réseau d'alimentation électrique (mise en concurrence en mai 2004 sur la base de deux devis : choix du moins disant : AEA).

Pour apporter une précision au rapport de la Chambre, l'entreprise AEA était, pendant cette période, sous-traitante de l'entreprise générale Pichon, titulaire du marché en paiement direct sur la prestation « Electricité -Eclairage sécurité et sonorisation » pour un montant de 28 870 € TTC.

Par ailleurs, la Chambre relève que 2 081 € de protection en mousse ont été réglés à une société hors marché. La commune a été contrainte, avant l'ouverture au public de la salle de dojo, de compléter l'équipement qui n'avait pas été prévu au marché initial à la demande de la commission de sécurité et de la section judo.

Concernant les remarques formulées par la Chambre sur l'opération « marchons vers l'école », qui consistait en un marché de voirie en façade de l'école et aménagement du parc de l'oliveraie, la société AEA sous-traitante de l'entreprise générale titulaire Eurovia, en paiement indirect, a réalisé dans le cadre du marché pour un montant de 3 025,20 € :

- la dépose, le stockage et la repose de 7 candélabres existants,
- la création de 6 massifs en béton,
- la reprise du réseau existant avec remplacement de câble sur 220ml,
- la dépose d'une ligne aérienne avec support sur 30ml.

Or, il n'était pas prévu au marché la mise en place de lanterne double pour un éclairage optimum de l'ensemble du site. Pour des raisons de sécurité, les abords de l'école étant sous vidéosurveillance, la commune a été contrainte de missionner l'entreprise AEA, alors en marché de maintenance pour l'éclairage public avec la commune depuis le 1er septembre 2004, afin de procéder à l'équipement lumineux attendu (dont la mise en place de doubles crosses équipées de lanternes 150 watts).

#### En conclusion :

Je reste très satisfait d'avoir bénéficié de la part de la Chambre Régionale des Comptes d'un contrôle exhaustif de la gestion de ma collectivité, la commune de Ventabren y trouvant des sources d'améliorations qui lui permettront d'être encore plus efficace au service de sa population.

J'aimerais terminer en réaffirmant la ligne de conduite de mon équipe municipale et moi-même en matière de politique publique locale pour les prochaines années, à savoir : maintenir la très bonne qualité des services rendus à la population, aboutir les grands projets de développement et d'aménagement de l'espace en matière d'habitat, d'équipements publics divers, de réalisation de structures sportives, tout en assurant leur parfaite intégration environnementale et en garantissant la protection des zones naturelles.

Dans cette perspective dynamique s'inscrivant en réponse aux attentes de mes administrés et afin de préserver les grands équilibres financiers, j'ai choisi d'appliquer une gestion rigoureuse imposant la maîtrise des dépenses et la recherche constante d'économie de fonctionnement.

Souhaitant que ces précisions puissent être jointes au rapport d'observations définitives, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.



Claude FILIPPI

Maire de Ventabren

**Fiche n°1 : Les ratios de niveau**  
**SITUATION FINANCIERE : commune de VENTABREN**

Département : Bouches du Rhône	Poste :	013105
Instruction comptable : M14	N° INSEE :	114
Population avec double comptes : 4.633 habitants	Gestion :	2008
Catégorie démographique : de 3.500 à 4.999 habitants	Date de traitement :	Vendredi 29 mai 2009
	Situation définitive	

	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique		
		Commune	Département	Région
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	4.488.591	969	1.106	1.090
dont : Impôts locaux (montant brut)	2.325.525	502	416	439
..... Fiscalité reversée	646.162	139	239	155
..... Autres impôts et taxes	98.976	21	86	98
..... Dotation globale de fonctionnement	680.090	147	157	173
..... Attributions de péréquation et de compensation	65.167	14	34	29
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	4.127.124	891	1.025	975
dont : Charges de personnel (montant net)	2.264.243	487	509	491
..... Achat et charges externes (montants nets)	878.071	190	270	254
..... Charges financières	89.502	19	39	38
..... Conflingents	196.847	42	60	54
..... Subventions versées	401.550	87	63	55
<b>Résultat comptable = A - B = R</b>	361.467	78	82	115
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>Total des ressources d'investissement budgétaires = C</b>	763.992	165	421	502
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	18.218	4	81	124
..... Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	300.000	65	78	97
..... Autres dettes à moyen long terme	640	0	0	4
..... Subventions reçues	105.178	23	131	137
..... FCTVA	85.784	19	46	45
..... Autres fonds globalisés d'investissement	67.048	14	15	10
..... Amortissements	118.981	26	32	32
..... Provisions	0	0	0	0
<b>Total des emplois d'investissement budgétaires = D</b>	423.858	91	379	466
dont : Dépenses d'équipement	275.961	60	276	365
..... Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	139.184	30	81	73
..... Remboursements des autres dettes à moyen long terme	0	0	0	4
..... Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	2
..... Charges à répartir	0	0	2	1
..... Immobilisations affectées, concédées	0	0	0	0
<b>Besoin de financement résiduel = D - C</b>	-340.134	-73	-42	-35
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	0
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	-340.134	-73	-42	-36
<b>Résultat d'ensemble</b>	701.601	151	124	151
<b>DETTE</b>				
<b>Encours total de la dette au 31 décembre</b>	1.894.630	409	769	749
dont encours des dettes bancaires et assimilées	1.893.333	409	764	729
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	228.776	49	119	107
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0
<b>FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice</b>	475.678	103	215	187

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

Nombre de communes traitée(s) pour le Département : 23 soit 100% de la catégorie démographique du département  
 Nombre de communes traitée(s) pour la Région : 60 soit 100% de la catégorie démographique de la région

**Fiche n°2 : Les ratios de structure**  
**SITUATION FINANCIERE : commune de VENTABREN**

Département : Bouches du Rhône

Poste : 013105

Instruction comptable : M14

N° INSEE : 114

Population avec double comptes :

4.633 habitants

Gestion : 2008

Catégorie démographique

de 3.500 à 4.999 habitants

Date de traitement : Vendredi 29 mai 2009

Situation définitive

	Montant en €	Montant en € par hab pour la catégorie démographique		
		Commune	Département	Région
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>				
Excédent Brut de Fonctionnement	524,589	113	139	170
Résultat comptable = A - B = R	361,467	78	82	115
Produits de fonctionnement CAF	4,418,340	953	1,081	1,065
Charges de fonctionnement CAF	3,940,000	850	975	926
Capacité d'autofinancement = CAF	476,340	103	106	139
Produits de cessions d'immobilisations	63,539	14	18	16
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	337,156	73	25	66

	la catégorie démographique		
	Commune	Département	Région
<b>POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF</b>			
Impôts locaux	52,06	38,44	41,22
Dotations et participations reçues	21,07	22,05	24,24
..... dont Dotation Globale de Fonctionnement	15,40	14,56	16,21
<b>POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF</b>			
dont: Achats et charges externes (montant net)	22,29	27,68	27,41
..... Charges de personnel (montant net)	57,21	52,15	53,08
..... Charges financières	2,27	4,05	3,92
..... Contingents	5,00	6,14	5,80
..... Subventions versées	10,19	6,48	5,97
<b>POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>			
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	122,18	9,14	18,23
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	108,71	28,11	26,61
Subventions reçues	38,11	47,51	37,48
FCTVA	31,09	16,76	12,32
<b>AUTRES RATIOS</b>			
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	3,97	7,21	5,24
Annuités des dettes bancaires et assimilées(1) / EBF	0,44	0,86	0,63

(1)refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

Nombre de communes traitée(s) pour le Département : 23 soit 100% de la catégorie démographique du département  
 Nombre de communes traitée(s) pour la Région : 60 soit 100% de la catégorie démographique de la région

**Fiche n°3 : La fiscalité  
pesant sur les habitants du fait de la commune et de ses regroupements  
SITUATION FINANCIERE DE LA commune de VENTABREN**

Département : Bouches du Rhône	Poste :	013105
Instruction comptable : M14	N° INSEE :	114
Population avec double comptes : 4,633 habitants	Gestion :	2008
Catégorie démographique de 3,500 à 4,999 habitants	Date de traitement :	Vendredi 29 mai 2009

**I - LES TAUX DES IMPOSITIONS**

	Taux d'imposition (%) (de la catégorie démographique)			
	pour la Commune	départementale	régionale	nationale
Taxes sur les propriétés foncières bâties	19,77	19,68	18,24	18,75
.....dont au profit de la commune seule	19,77			
Taxes sur les propriétés foncières non bâties	43,54	45,15	52,95	52,71
.....dont au profit de la commune seule	43,54			
Taxe d'habitation	13,61	14,46	12,66	13,29
.....dont au profit de la commune seule	13,61			
Taxe professionnelle	19,00	19,18	18,97	14,14
.....dont au profit de la commune seule	0,00			

**III - LE COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL**

(1) Les données figurant dans cette partie sont fournies par la Direction Générale des Collectivités locales.

Les données figurant sur cette fiche proviennent du fichier national de la fiscalité locale transmis par la Direction Générale des Impôts.  
Les moyennes départementales, régionales et nationales sont calculées sur la base de l'ensemble des communes.